

AVIS

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE PROVINS

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROLONGATION DU DELAI DE CONSULTATION

Par délibération n° 2019.101 du 12 décembre 2019, le conseil municipal de PROVINS, a défini les modalités pour la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La mise à disposition du public est prolongée du lundi 11 janvier 2020 au jeudi 23 janvier 2020 inclus. Document consultable en mairie de PROVINS du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h15 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, par écrit adressé au Maire, Mairie de Provins – 5 place du Maréchal Leclerc – CS 60405 – 77487 PROVINS Cedex ou par courrier électronique à : service.urbanisme@mairie-provins.fr